



Date de Convocation 23/06/2017 L'an deux mille dix sept
Le vendredi 30 juin à 20 heures 30
Le Conseil municipal

Date d'affichage 23/06/2017 légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique
sous la présidence de Mme Nathalie THEBAULT, Maire
Etaient présents: P.GRAVIER - B.CANU – JM.COURVALET –
JP.SPENNEL-F.CHOUBEIR-JC.QUILLET-V.GRANDET-
B.KARPOFF-T.VENDROUX- JC.BOURNE CHASTEL

En exercice 15
Présents 11 Formant la majorité des membres en exercice
Votants 12 Absents: C.DUBOIS (Pouvoir à N.THEBAULT) – L.BOUCCART -
C.KELLER – P.HYEST

M. Pascal GRAVIER a été élu secrétaire.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 10 avril 2017 :

Mme Grandet demande si le courrier a été adressé au propriétaire des cuves à l'entrée du village.
Mme le Maire propose de reformuler la proposition de courrier. Un groupe de conseillers (M. Vendroux, Courvalet, Spennel et Mme Grandet) se propose de prendre le dossier en main.
Après ces remarques, le conseil municipal adopte le compte rendu à l'unanimité.

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 1 :

Il s'agit d'inscrire au budget l'achat d'une sonorisation pour l'Eglise : 2 301 € et d'inclure la tranche 4 pour la restauration de la chapelle : 9 501 €
Après en avoir délibéré, le conseil municipal avec 12 voix POUR approuve la décision modificative budgétaire suivante :

INVESTISSEMENT / Mouvement de crédits dépenses

	Crédit	Débit
Article 2116 (op 10075) aménagement du cimetière		- 11 802 €
Article 2138 (op 10079) restauration chapelle	9 501 €	
Article 2184 (op 10101) Sono église	2 301 €	
TOTAL	11 802 €	- 11 802 €

ENCAISSEMENT DE CHEQUES :

Le conseil municipal approuve l'encaissement pour trop perçu de Véolia pour un montant total de 763,71 €.

ACQUISITION DE LA PARCELLE BOURILLON

Mme Marie-José BOURILLON est propriétaire d'une parcelle sise section ZE parcelle 7 d'une surface de 390 m2 au lieu-dit la croix bleue. Elle souhaite céder pour *l'euro symbolique* à la commune cette parcelle pour la réalisation d'un abribus et d'une citerne à incendie.

Le calvaire restera la propriété de Mme BOURILLON.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'acquérir pour *l'euro symbolique* la parcelle 7 en section ZE appartenant à Mme Marie-José BOURILLON.
- Charge l'étude notariale Soubise d'accomplir toutes les formalités qui en découlent.



- Précise que les frais d'arpentage et les frais découlant de cette transaction seront à la charge de la commune.
- Autorise Mme le Maire à signer tout acte relatif à cette cession.

Arrivée de JC.QUILLET à 21h30.

PRESENTATION DU PROJET D'AMENAGEMENT DU CIMETIERE :

Mme le Maire propose à Mme Karpoff de présenter le projet d'aménagement du cimetière réalisé par la société GRANIMOND. Il comprend la pose d'un columbarium composé de 2 ensembles de 3 cases, de 10 cavurnes enterrées, un jardin du souvenir composé d'une stèle flamme et d'un puisard octogonal et de 4 bancs courbe. La couleur du sol n'est pas définitive et sera revue ainsi que l'implantation des bancs.

RETOUR DE LA SEMAINE SCOLAIRE DE 4 JOURS :

Conformément au nouveau décret BLANQUER sur les rythmes scolaires et pour l'intérêt des enfants ;

Vu la décision du conseil d'école exceptionnel en date du 28 juin 2017 demandant le retour à la semaine de 4 jours ;

Considérant la possibilité de dérogation pour le retour à la semaine de 4 jours pour la rentrée 2017 ;

Considérant que ce retour n'entraîne aucune modification pour le transport scolaire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- demande par dérogation le retour de la semaine scolaire à 4 jours dès la rentrée 2017

ADHESION AU DISPOSITIF DE « PARTICIPATION CITOYENNE » :

Mme le Maire expose que le concept de « participation citoyenne » est une démarche visant à accroître le niveau de sécurité par une action concertée et partenariale.

Le dispositif vise à :

- rassurer la population
- améliorer la réactivité des forces de l'ordre contre la délinquance
- accroître l'efficacité de la prévention de proximité.

La démarche « participation citoyenne » consiste à sensibiliser les habitants en les associant à la protection de leur propre environnement. La connaissance par la population de son territoire, et par conséquent des phénomènes de délinquance susceptibles de s'y produire, permet de développer un nouveau mode d'action d'information des forces de l'ordre.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des termes du protocole et après en avoir délibéré, décide l'adhésion de la commune au dispositif « participation citoyenne » et autorise Mme le Maire à signer le protocole « participation citoyenne » avec le représentant de l'Etat et des forces de l'ordre.

**POINT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA CHAPELLE
SAINTE AUSTREBERTE :**

Mme le Maire tient à remercier les membres qui ont participé à la cérémonie de la pentecôte à la chapelle et souligne sa qualité.

Mme le Maire rappelle la réalisation des différentes tranches de restauration :

- Tranche 1 : Drainage 11 170 € + Dessouchage 1 900 €
- Tranche 2 : Façade entrée 9 230 €
- Tranche 3 : Façade droite 10 200 € soit un total de 33 030 € sur 2017.



Mme le Maire propose de continuer la restauration, notamment les murs intérieurs pour 2018 et d'obtenir d'autres financements par la demande de subvention auprès de l'Etat et du Département.

QUESTIONS DIVERSES :

- Signalétique : M. Gravier mettra à disposition le dossier sur la signalétique.
- Peinture extérieure de la salle des fêtes : Mme Grandet souhaite savoir si les devis ont été signés. Mme le Maire signera le devis dans l'enveloppe budgétée de 5 000 €.
- USE : Mme le Maire donne lecture du courrier de remerciement du Président pour la subvention versée à l'union sportive d'Etrépagny.

La séance est levée à 23h45.

Départ de M. Pascal GRAVIER :

M. Pascal GRAVIER annonce son départ pour la région vendéenne.

Sa démission sera donnée à Mme le Maire dans les prochains jours.

Mme le Maire profite de l'occasion pour lui remettre ainsi qu'à l'ensemble des membres du conseil municipal l'insigne d'élu et le remercie pour l'engagement dont il a fait preuve au cours de son mandat au service de l'intérêt général.

L'ensemble de l'équipe lui souhaite le meilleur pour ses nouveaux projets de vie.